

AFFAIRE N° 28

AMENAGEMENT DE LA RAVINE BANCOUL
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU BOULEVARD SUD

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage de réaliser la dérivation de la Ravine Bancoul, vers Patates-à-Durand, au moyen d'un canal qui serait implanté dans l'emprise du futur Boulevard Sud, entre la Rocade de Moufla et le carrefour des Rues Stanislas Gimart et Café de Chine.

La Direction Départementale de l'Equipement, qui a réalisé un Avant-Projet Sommaire de l'opération, me propose de lancer une consultation pour la poursuite des études jusqu'au stade du Dossier de Consultation des Entreprises.

Compte tenu de la nécessité de coordonner cette opération avec celle du Boulevard Sud, il convient de lancer les études de ces deux projets simultanément, et donc de n'admettre à concourir que les bureaux d'études retenus par la Commission d'Appel d'Offres de la Région, après appel de candidatures, à savoir :

- Groupement SECMO - Europe Etudes - Municipalité Service Réunion,
- Groupement INCOM - SEEE,
- BCEOM,
- SCETAUROUTE - SETOI,
- Contraintes Réunion - SEGC,
- SETEC.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- 1°) d'approuver l'A.P.S. de dérivation de la Ravine Bancoul ;
- 2°) de fixer le montant de l'opération, comprenant les études, les frais de maîtrise d'oeuvre et l'ensemble des travaux, à la somme de 16 600 000 F T.T.C. qui sera inscrite au budget communal ;
- 3°) de demander au Préfet l'inscription de l'opération "Dérivation de la Ravine Bancoul, le long du Boulevard Sud" au bénéfice du programme pluriannuel d'endiguement des ravines ;

Aménagement de la Ravine Bancoul
dans le cadre des travaux du Boulevard Sud

- 2 -

4°) de solliciter les instances nationales, régionales et départementales, l'attribution des subventions prévues au Contrat de Plan ;

5°) d'adopter le plan de financement suivant :

- Subvention de l'Etat (Ministère de l'Environnement)	50 %	8 300 000 F
- Subvention de la Région	10 %	1 660 000 F
- Subvention du Département	10 %	1 660 000 F
- Participation de la Commune	30 %	<u>4 980 000 F</u>
- Total / opération	100 %	16 600 000 F

6°) de m'autoriser à lancer les études, ainsi que l'appel d'offres, et à passer le (ou les) marché(s) avec l'(ou les) entreprise(s) retenue(s) ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

MONSIEUR RUSSEL HOAREAU DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

